



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E48437

VALABLE JUSQU'AU 05/12/2026

ÉDITÉ LE

24/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2003

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 17/07/2009
37 000

Raison sociale : MAURICE NAILLER

ZONE D'ACTIVITES DU MARTINET
15300 MURAT

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AURILLAC 2003B00090

Siret : 449 257 195 00056

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 83 03570

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 5017152804

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 5017152804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 04 71 20 06 37

Fax : 04 71 20 22 18

Portable : 0684119144

Site Internet : <http://www.mauricenailleur.com>

E-mail : contact.mn@lgnn.fr

Responsabilité légale :

RAFFAULT STÉPHANE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 58

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	17/09/2026
3123	Tuiles plates (Technicité supérieure) Mention RGE	17/09/2026
3133	Ardoises (Technicité supérieure) Mention RGE	17/09/2026
3153	Couverture en métaux sauf plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	17/09/2026
3163	Couverture en plomb (Technicité supérieure) Mention RGE	17/09/2026
3173	Couverture en matériaux régionaux (Technicité supérieure) Mention RGE	17/09/2026
3181	Couverture en plaques nervurées ou ondulées Mention RGE	17/09/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.